

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CLARENSAC  
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 2026**

<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>	<b>11</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</b>	<b>10</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</b>	<b>11</b>
<b>NOMBRE DE PROCURATIONS</b>	<b>1</b>

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit, à dix-huit heures.

Se sont réunis en session ordinaire au Centre Communal d'Action Sociale, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur GERVAIS Patrick, Président du CCAS.

**DATE DE LA CONVOCATION : 15/04/2026**

**Membres élus présents** : Mesdames BOISSET Séverine, CIANELLI Frédérique, BORGNE Josiane et CAUVIGNY Sylvie, Monsieur GERVAIS Patrick

**Membres nommés présents** : Mesdames SANTACRUZ Sandrine, REDON Nicole, Messieurs VALENTIN Williams, RALLO Marc, DUPART Bernard

**Membres absents** : DE MEULEMEESTER Delphine

**Procurations** : DE MEULEMEESTER Delphine à Mr Patrick GERVAIS

**Secrétaire de séance** : Josiane LE BORGNE

**Objet : Vote du budget primitif 2026**

Monsieur Patrick GERVAIS, rapporteur, présente au Conseil d'Administration la proposition du budget primitif 2026 :

**Vu** les articles L1612-21 à L1612-41 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** notamment l'article L1612-26 qui dispose que le projet de budget de la collectivité territoriale est préparé et présenté par le maire ou le président de l'assemblée délibérante qui est tenu de le communiquer aux membres de l'assemblée délibérante avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen de ce budget.

**Vu** la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

**Vu** l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

**Vu** le débat d'orientation budgétaire du 2 mars 2026

Vu la délibération de ce jour portant approbation du CFU 2025,

Vu la délibération de ce jour portant affectation du résultat pour l'exercice 2025 du budget communal, issu du CFU 2025,

**De facto :**

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à : 60 289.17€.

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à : 21922,37€.

Il est proposé le vote du budget primitif 2026 par chapitre et par section, comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Ch.	Libellé	Prop.	Vote	Ch.	Libellé	Prop.	Vote
011	Charges à caractère général	44608,54	44608,54	74	Dotations et Participations	60000	60000
65	Autres charges de gestion courante	13 750	13 750				
042	Opérations d'ordres	1930,63	1930,63	042	Opérations d'ordre	289.17	289.17
				002	Résultat reporté	0	0
<b>TOTAL</b>		60 289.17	60 289.17	<b>TOTAL</b>		60 289.17	60 289.17
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
21	Immobilisations corporelles	21633.20	21633.20	001	Solde exécution	9687.91	9687.91
13	Subventions d'investissement	289.17	289.17	28	Amortissement des immobilisations	1930,63	1930,63
				1068	Affectation du résultat	10083.83	10083.83
<b>TOTAL</b>		21922,37	21922,37	<b>TOTAL</b>		21922,37	21922,37

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'ADOPTER les chapitres 011, 65, et 042 pour un total de 60 289.17€.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES :**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'ADOPTER les chapitres 74, 042 pour un total de 60 289.17€.

**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES :**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'ADOPTER le chapitres 21, 13 pour un total de 21922,37€.

**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
 Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

- D'ADOPTER les chapitres 001, 28 et 1068 pour un total de 21922,37€.

Le Président,  
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance,  
Josiane Le Borgne

